**821** (2007-2008) — N° 20

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

14 OCTOBRE 2008

## PROJET DE DÉCRET

**portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution***

## AMENDEMENT

proposé par

MM. D. Fourny et Consorts

* Voir Doc. **821** (2007-2008) N[os] 1 à 19.

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

# PROJET DE DÉCRET

## portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution*

# AMENDEMENT

À l'article 3 du projet de décret portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, le 12°, est supprimé. La numérotation des points de l'article 2 est modifiée en conséquence.

À l'article 3 du projet de décret portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, au 14°, la phrase « outre ce qui est prévu par les dispositions qui régentent le fonctionnement et l'organisation de l'organisme, est réputé démissionnaire :

*a)* de plein droit, le membre qui atteint l'âge de 67 ans au cours de son mandat.

Cette règle ne s'applique pas à la Commission wallonne du troisième âge ni au Conseil wallon de l'Action sociale et de la Santé pour les membres émanant de la Commission wallonne du troisième âge;

*b)* sur décision de l'organisme, le membre : »

est remplacé par la phrase : « outre ce qui est prévu par les dispositions qui régentent le fonctionnement et l'organisation de l'organisme, est réputé démissionnaire sur décision de l'organisme, le membre : ».

JUSTIFICATION

Comme suite aux discussions qui ont eu lieu en Commission des Affaires générales le 8 juillet 2008, cet amendement vise à supprimer la limite d'âge de 67 ans prévue dans diverses dispositions et ce, afin de pouvoir bénéficier de l'expérience de seniors au sein de certains organismes.

D. Fourny

D. Senesael

R. Thissen

M. De Saint-Moulin

Doc. **821** (2007-2008) N° 20.